



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 34676

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie concernant les critères d'accès au haut débit (ADSL) prévus par France Télécom. France Télécom se serait engagé à programmer l'accès au haut débit pour les communes dès lors que plus de cent demandes fermes de pré-réservation ont été recensées. Ce seuil est difficile à atteindre pour les petites communes rurales dont la population est souvent âgée. Dans certains cas, il est nécessaire d'obtenir 20 % de la population, proportion quasi impossible à atteindre. Les communes rurales sont de plus en plus désertées. L'absence d'accès à l'ADSL et aux nouvelles technologies n'encourage pas à l'installation dans nos campagnes. De plus, les jeunes vivant dans ces communes se sentent souvent exclus face aux évolutions technologiques et à la connaissance numérique. Il lui demande en conséquence d'envisager une modification des conditions d'accès à l'ADSL pour les communes rurales.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement conscient de l'enjeu que représentent les nouvelles technologies pour l'aménagement et l'attractivité des territoires. Assurer l'accès de tous au haut débit reste un des objectifs principaux de la politique du Gouvernement dans le domaine de la société de l'information. France Télécom effectue un effort important pour déployer l'ADSL sur le territoire. Fin 2003, cette technologie était accessible à 79 % de la population. France Télécom propose depuis janvier 2004 aux départements qui le souhaitent un partenariat visant à accélérer le développement du haut débit sur leur territoire. France Télécom s'engage sur ses propres ressources, département par département, à avancer d'un an le déploiement et à réaliser ainsi fin 2004 ce qui était prévu en matière de couverture pour fin 2005. France Télécom a l'ambition de couvrir 90 % de la population fin 2004 et vise 95 % pour fin 2005. À cette fin, l'opérateur investira 700 millions d'euros sur l'exercice 2004-2005. France Télécom a conclu, en particulier, avec le département du Nord un protocole d'accord très ambitieux puisqu'elle s'est engagée à couvrir 98,9 % de la population du département fin 2004. France Télécom s'est également engagée à installer l'ADSL dans les communes où plus de 100 demandes d'accès ont été enregistrées. Il est vrai que ce nombre peut être difficile à atteindre dans certaines communes. Cette démarche est cependant une démarche commerciale de l'opérateur, sur laquelle le Gouvernement ne peut intervenir. Par contre, le Gouvernement a pris depuis deux ans de nombreuses initiatives pour faciliter la diffusion du haut débit sur le territoire. Ces initiatives consistent à soutenir les projets haut débit des collectivités territoriales (avec un assouplissement des conditions d'intervention des collectivités dans le secteur des télécommunications, qui se traduit par la possibilité pour elles d'être opérateurs, et l'accélération du financement des projets par la Caisse des dépôts), à faciliter le développement des technologies alternatives (WiFi, satellite, courants porteurs sur réseau électrique, etc.) et à consolider la péréquation entre les territoires (création, lors du CIADT de décembre 2003, d'un fonds de soutien au déploiement du haut débit, alimenté à hauteur de 100 millions d'euros par la réserve de performance des fonds européens).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34676

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1537

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4267